

Publications économiques et financières



Conjoncture économique

N° 633 / Octobre 2020

LES ENTREPRISES ULTRAMARINES FACE A LA CRISE SANITAIRE

RESULTATS DE L'ENQUETE MENEE PAR LES AGENCES DE L'IEDOM ET DE L'IEOM

Interrogés à la fin du deuxième trimestre, les chefs d'entreprise ultramarins anticipent une baisse de 15 % de leur CA pour 2020. Le rebond attendu d'ici la fin d'année pourrait être d'ampleur limitée du fait de l'absence de reprise dans certains secteurs, comme le tourisme.

Afin d'apprécier l'impact du confinement sur les entreprises ultramarines, les agences de l'IEDOM et de l'IEOM ont mené une enquête auprès d'un millier d'entrepreneurs sur l'activité de leur entreprise au cours du deuxième trimestre.

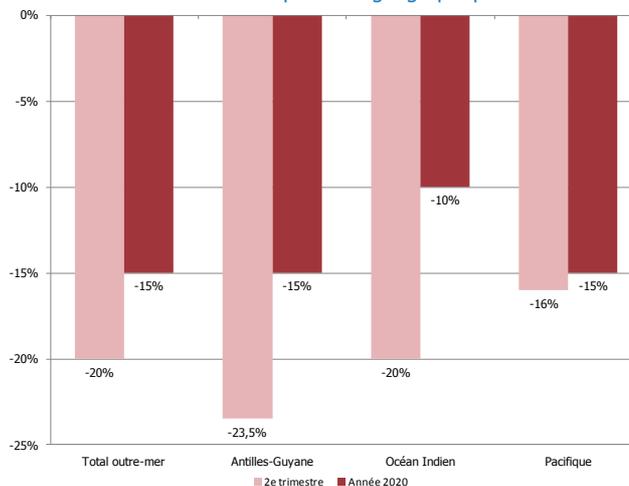
Selon les réponses de ces derniers, le chiffre d'affaires **reculerait de 20 %** au deuxième trimestre dans l'ensemble des entreprises ultramarines par rapport à la même période de 2019. La baisse d'activité est particulièrement marquée dans la zone Antilles-Guyane (-23,5 %), ainsi que pour les activités touristiques (-80 %) et le BTP (-25 %). Le recours au chômage partiel et au télétravail a permis de limiter les licenciements. Si 60 % des entreprises ayant rencontré des difficultés de trésorerie ont eu recours aux aides publiques, 11 % n'ont pas réussi à mettre en place de solution.

Pour les chefs d'entreprise des zones Antilles-Guyane et Océan Indien, les principales inquiétudes concernant l'activité future relèvent de contraintes internes (effectifs, organisation, conditions du travail). **Dans le Pacifique, la question de la reprise de la demande demeure le premier sujet de préoccupation**, notamment dans le secteur des activités touristiques.

Dans ces conditions, le **repli du chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'année atteindrait 15 %** pour l'ensemble des entreprises ultramarines. L'écart entre les baisses observées au deuxième trimestre et celles anticipées pour l'ensemble de l'année fournit une mesure du rebond attendu par les chefs d'entreprise. Si celui-ci semble significatif pour les zones Antilles-Guyane et Océan Indien, il est beaucoup plus limité pour la zone Pacifique, peut-être parce que la principale contrainte pesant sur l'activité y est d'ordre externe, avec le manque de visibilité sur le retour d'une demande plus soutenue.

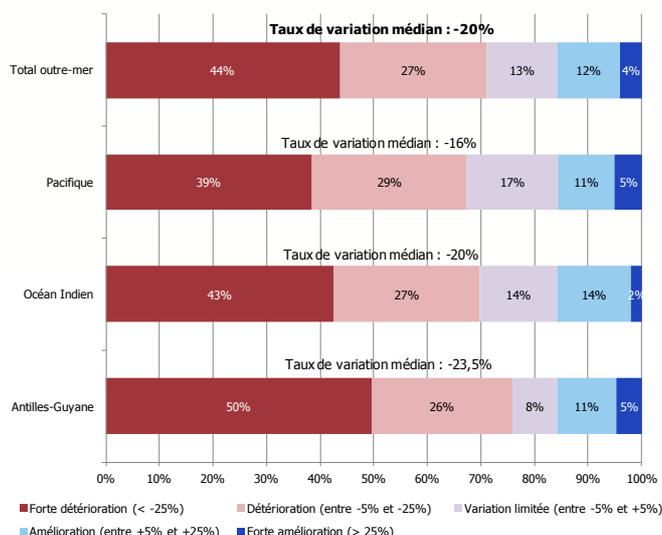
Les résultats de l'enquête par géographie seront publiés dans les *Tendances conjoncturelles* du deuxième trimestre de chaque territoire, diffusées sur les sites internet de l'IEDOM et de l'IEOM.

Graphique 1 : Baisse du chiffre d'affaires des entreprises ultramarines observée pour le deuxième trimestre et anticipée pour l'ensemble de l'année 2020 par zone géographique

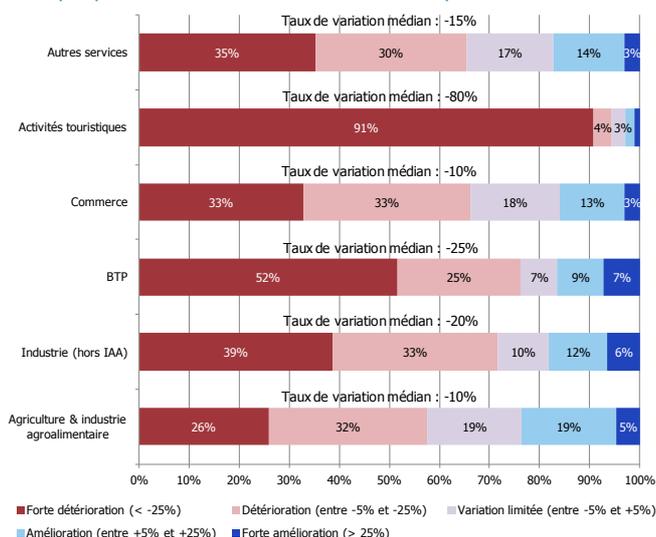


Comment le chiffre d'affaires des entreprises a-t-il évolué au deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019 ?

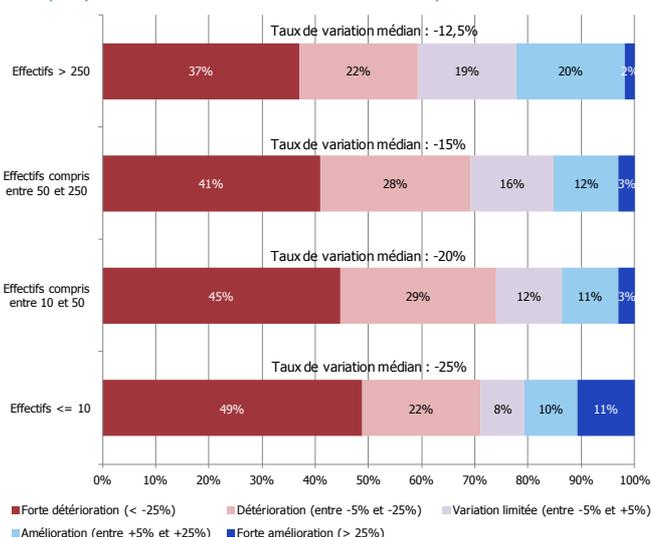
Graphique 2 : Évolution du chiffre d'affaires par zone géographique



Graphique 3 : Évolution du chiffre d'affaires par secteur d'activité



Graphique 4 : Évolution du chiffre d'affaires par tranche d'effectifs



Au deuxième trimestre, le chiffre d'affaires des entreprises ultramarines a **reculé de 20 %¹** par rapport à la même période de 2019 et 44 % des chefs d'entreprise ultramarins constatent une détérioration de plus de 25 % (cf. graphique 2). Avec une proportion de 50 % d'entrepreneurs indiquant une forte baisse de leur activité, **les Antilles et la Guyane** ont été particulièrement affectées par la crise sanitaire (repli de 23,5 % du chiffre d'affaires) ; en ajoutant les chefs d'entreprise qui déclarent une diminution comprise entre -5 % et -25 % de leur chiffre d'affaires, ce sont les trois quarts des entrepreneurs de cette zone qui ont subi une baisse significative de leur activité. Par comparaison, le chiffre d'affaires dans la zone Océan Indien s'est inscrit en recul de 20 % et celui de la zone Pacifique de 16 %.

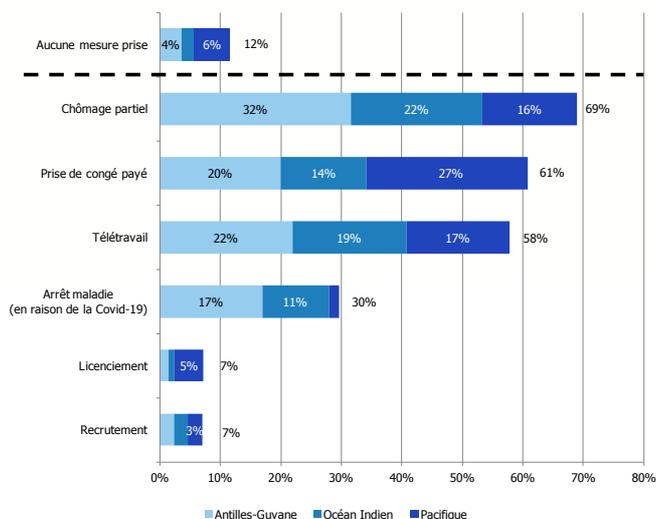
Le secteur des **activités touristiques** est de loin le plus impacté par la crise sanitaire avec une baisse de 80 % de l'activité et 91 % des chefs d'entreprise déclarant une forte détérioration de leur chiffre d'affaires (cf. graphique 3). La moitié des entrepreneurs du BTP signale également des baisses très importantes du volume d'affaires. L'agriculture, l'industrie agroalimentaire et le commerce sont les branches où la baisse est la plus faible (-10 %), suivies des autres services (-15 %) et de l'industrie hors agroalimentaire (-20 %).

Les chefs d'entreprise des **très petites entreprises (TPE)** dont les effectifs sont inférieurs ou égaux à 10 salariés sont près de 50 % à observer une forte dégradation de leur activité (cf. graphique 4), soit 12 points de plus que pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) dont les effectifs sont supérieurs à 250.

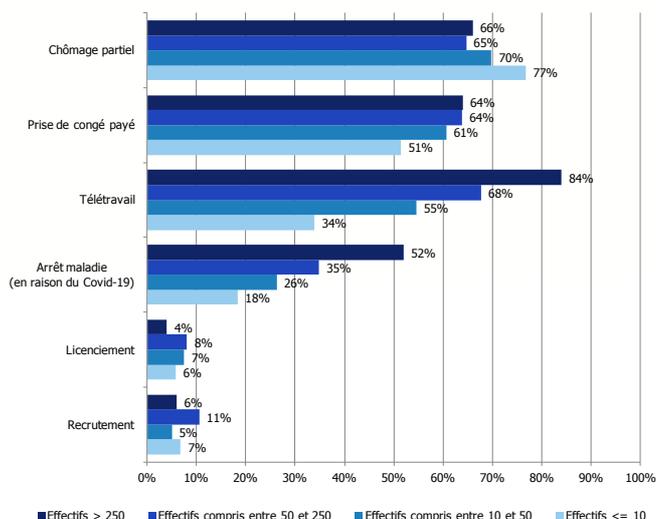
¹ Taux de variation médian : cf. encart méthodologique en page 6

Quelles mesures concernant l'emploi ont été mises en place dans les entreprises au deuxième trimestre ?

Graphique 5 : Répartition des réponses par zone géographique



Graphique 6 : Répartition des réponses par tranche d'effectifs

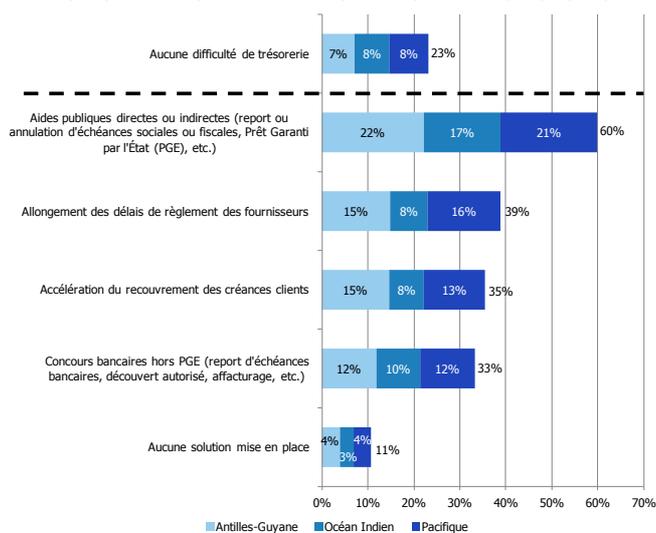


La principale mesure concernant l'emploi adoptée par les entreprises ultramarines au cours du deuxième trimestre est le **chômage partiel** : 69 % des entreprises y ont eu recours (cf. graphique 5). Cette proportion serait vraisemblablement plus grande encore si ce dispositif existait en Polynésie française, d'où l'importance des congés pour gérer l'inactivité forcée des salariés pendant la crise sanitaire dans la zone Pacifique. Le télétravail a été pratiqué dans 58 % des entreprises. Seuls 7 % des entreprises ultramarines ont effectué des licenciements (avec une surreprésentation de la zone Pacifique qui concentre à elle seule les deux tiers de ces entreprises). 12 % des entreprises ultramarines n'ont adopté aucune mesure spécifique concernant l'emploi au deuxième trimestre.

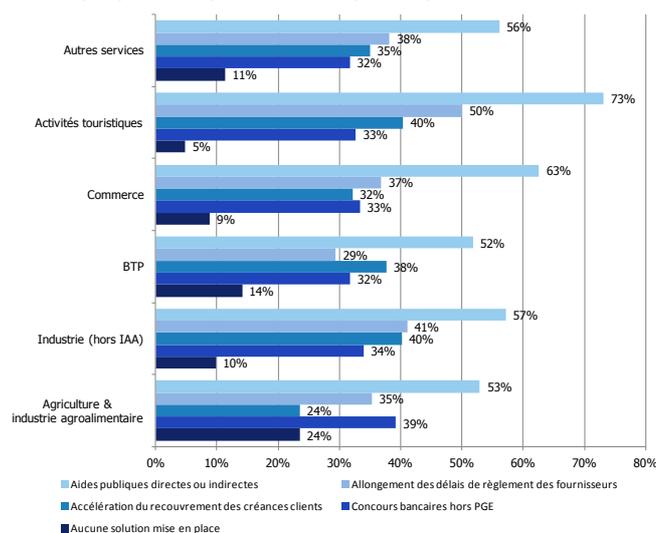
Les TPE ont davantage mis en place des mesures de chômage partiel que les entreprises de taille plus importante (cf. graphique 6) : elles sont 77 % dans ce cas, soit de 7 à 12 points de plus que les autres entreprises. Le recours au **télétravail** diminue, pour sa part, avec la taille des entreprises : 84 % des ETI (entreprises de plus de 250 salariés) ont utilisé cette modalité contre 34 % seulement des TPE.

Comment les entreprises ont-elles fait face aux difficultés de trésorerie au deuxième trimestre ?

Graphique 7 : Répartition des réponses par zone géographique



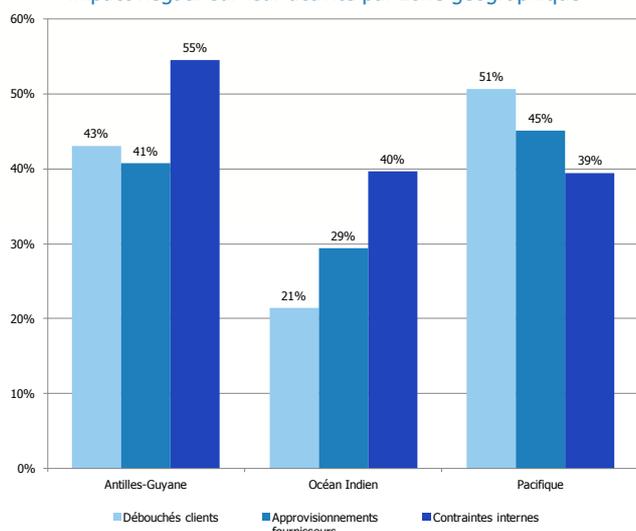
Graphique 8 : Répartition des réponses par secteur d'activité



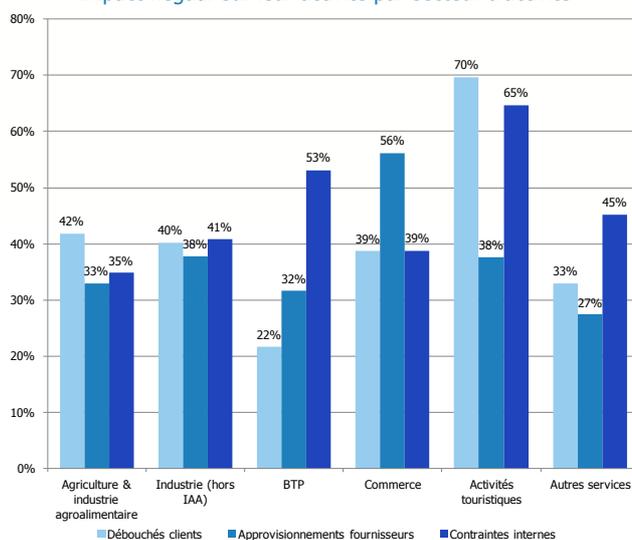
Trois entreprises interrogées sur quatre ont déclaré rencontrer des difficultés de trésorerie (cf. graphique 7). Parmi celles-ci, 89 % des entreprises ont pu mettre en place des solutions, au premier rang desquelles les aides publiques, sollicitées par 60 % d'entre elles. 39 % ont tenté d'allonger les délais de paiements auprès de leurs fournisseurs et 35 % d'accélérer le recouvrement de leurs créances clients. **11 % des entreprises** ultramarines ayant fait face à des difficultés de trésorerie n'ont cependant pas réussi à mettre en place de solutions. C'est notamment le cas des entreprises de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire : parmi celles éprouvant des difficultés de trésorerie, une sur quatre déclare ne pas avoir pu les résoudre (cf. graphique 8).

Quel sera l'impact des débouchés clients, des approvisionnements fournisseurs et des contraintes internes (effectifs, organisation, conditions de travail) sur l'activité des entreprises au troisième trimestre ?

Graphique 9 : Pourcentage des chefs d'entreprise redoutant un impact négatif sur leur activité par zone géographique



Graphique 10 : Pourcentage des chefs d'entreprise redoutant un impact négatif sur leur activité par secteur d'activité

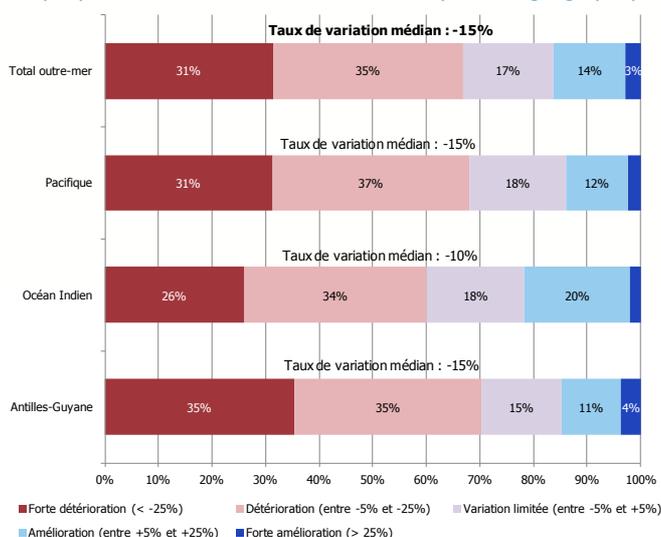


Les sujets de préoccupation des chefs d'entreprise varient d'une géographie à l'autre (cf. graphique 9) : si les entrepreneurs de la zone Pacifique redoutent surtout (à 51 %) un problème de **débouchés** au troisième trimestre, ceux des Antilles-Guyane et de l'Océan Indien mettent en avant des **contraintes internes** (telles que les effectifs, l'organisation ou les conditions de travail). D'une façon générale, les chefs d'entreprise de la zone de l'Océan Indien semblent moins inquiets que leurs homologues des deux autres zones géographiques, notamment en ce qui concerne les débouchés clients ou les approvisionnements fournisseurs.

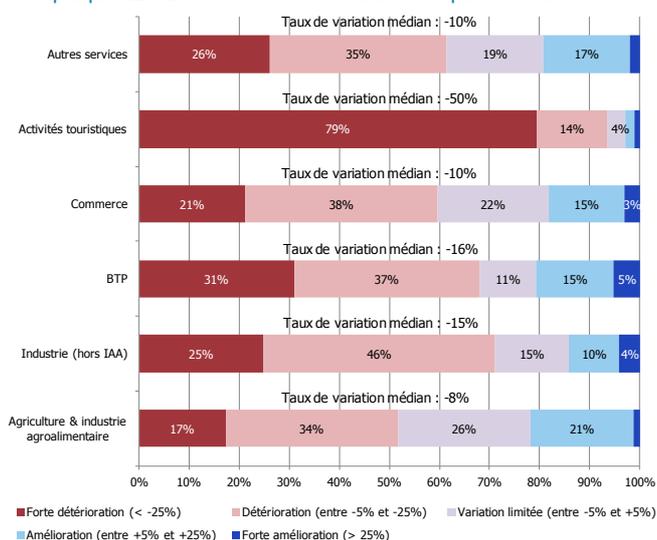
Dans les activités touristiques, l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, la principale inquiétude concerne la recherche de débouchés (cf. graphique 10), avec le tarissement des flux touristiques et les craintes exprimées sur le pouvoir d'achat des ménages, souvent mentionnées par les chefs d'entreprise interrogés. Les difficultés d'approvisionnement sont citées par 56 % des entrepreneurs du secteur du commerce tandis que les contraintes internes (et notamment l'adaptation des postes de travail au nouveau protocole sanitaire) mobilisent l'attention d'une part importante des chefs d'entreprise des secteurs du BTP, des autres services et des activités touristiques.

Sur l'ensemble de l'année 2020, quelle sera l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises par rapport à 2019 ?

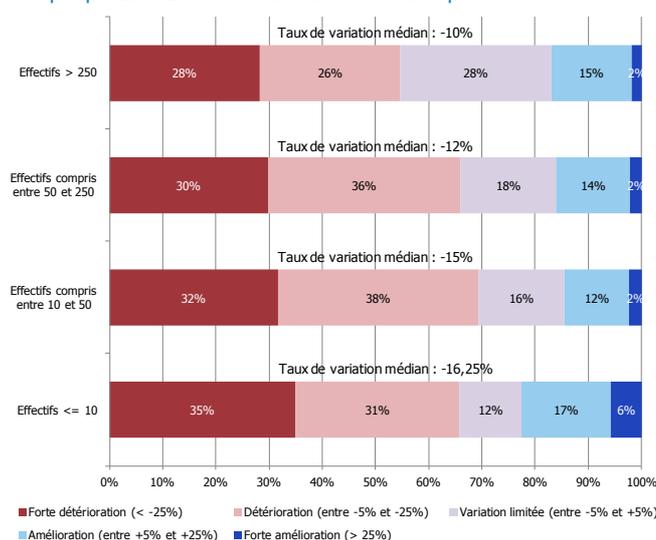
Graphique 11 : Évolution du chiffre d'affaires par zone géographique



Graphique 12 : Évolution du chiffre d'affaires par secteur d'activité



Graphique 13 : Évolution du chiffre d'affaires par tranche d'effectifs



Interrogés sur l'évolution de leur chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'année 2020, les chefs d'entreprise anticipent une **baisse de 15 %** (cf. graphique 11). Les réponses sont relativement homogènes selon les géographies, seule la zone Océan Indien se distingue avec une prévision un peu moins défavorable (-10 %).

Les situations sont plus différenciées selon les secteurs d'activité (cf. graphique 12) avec une **chute de -50 % estimée pour les activités touristiques** (79 % des entrepreneurs annoncent des reculs supérieurs à -25 %). Viennent ensuite le BTP (-16 %), l'industrie hors agroalimentaire (-15 %), le commerce et les autres services (-10 %) et l'agriculture et l'industrie agroalimentaire (-8 %).

Le pessimisme des chefs d'entreprise est décroissant avec la taille de l'entreprise (cf. graphique 13) : les **dirigeants de TPE sont ceux anticipant le plus fort recul** (-16,25 %) alors que ceux des ETI prévoient une baisse limitée à 10 %.

METHODOLOGIE

L'enquête a été réalisée à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre sous la forme d'un questionnaire en ligne adressé par l'ensemble des agences de l'IEDOM et de l'IEOM (à l'exception de Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis et Futuna) au millier d'entreprises appartenant à l'échantillon de l'enquête de conjoncture trimestrielle des Instituts. Le taux de réponse final s'établit à 84 %, soit 857 entreprises répondantes.

La ventilation des entreprises répondantes par zone géographique est la suivante :

- Zone Antilles-Guyane : 314 entreprises
- Zone Océan Indien : 232 entreprises
- Zone Pacifique : 311 entreprises

La ventilation des entreprises répondantes par tranche d'effectifs est :

- Effectifs inférieurs ou égaux à 10 : 133 entreprises
- Effectifs compris entre 11 et 49 : 417 entreprises
- Effectifs compris entre 50 et 249 : 253 entreprises
- Effectifs supérieurs ou égaux à 250 : 54 entreprises

Les secteurs économiques ont été regroupés de la façon suivante : agrégation de l'agriculture, sylviculture et pêche avec les industries agroalimentaires, agrégation de l'ensemble des industries (extractives, manufacturières hors industrie agroalimentaire, production d'électricité, gaz, eau, etc.), BTP (gros œuvre, second œuvre et travaux publics), commerce (de gros, de détail et réparation automobile), activités touristiques (hôtellerie, restauration, agences de voyage, loisirs touristiques, transport touristique) et autres services.

La ventilation des entreprises répondantes par secteur d'activité est :

- Agriculture et industrie agroalimentaire : 93 entreprises
- Industrie (hors industrie agroalimentaire) : 164 entreprises
- BTP : 102 entreprises
- Commerce : 214 entreprises
- Activités touristiques : 111 entreprises
- Autres services : 173 entreprises

Plusieurs réponses étant autorisées pour les questions relatives aux mesures prises au deuxième trimestre concernant l'emploi ou la trésorerie, la somme des réponses peut dépasser 100 %.

Les évolutions du chiffre d'affaires sont mesurées à partir du taux de variation médian qui permet de séparer en deux parties égales l'ensemble des valeurs : la moitié des entreprises est caractérisée par un taux de variation du chiffre d'affaires inférieur à la médiane et l'autre moitié par un taux de variation supérieur. La médiane a été préférée à la moyenne compte tenu de l'asymétrie de la distribution des données.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS – Responsable de la rédaction : M. RANDRIAMISAINA
Rédaction : B. TERRIEN – Éditeur et imprimeur : IEDOM
Achevé d'imprimer : octobre 2020 – Dépôt légal : octobre 2020 – ISSN 2679-0823